



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE DE LA
DECISION N°DM-26-021 EN DATE DU 14
JANVIER 2026 RELATIVE A L'ATTRIBUTION DU
MARCHÉ DE RENOVATION DES ESPACES
INTERIEURS DE LA BIBLIOTHEQUE SUD (LOT
N°4 CVC) A LA SOCIETE CLIMATHERM**

**DÉCISION N° DM-26-044
EN DATE DU 02 FEVRIER 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire ;

VU la décision n°DM-26-021 en date du 14 janvier 2026 décidant de signer le marché de rénovation des espaces intérieurs de la Bibliothèque Sud – Lot n°4 : CVC, avec l'entreprise CLIMATHERM ;

VU l'erreur matérielle que comporte cette décision dans sa partie relative au montant du marché ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de lire « Le marché est conclu pour un montant de 54 000 € HT (64 800 € TTC). » en lieu et place de « Le marché est conclu pour un montant de 54 800 € HT (64 800 € TTC). » ;

CONSIDÉRANT que cette décision a pour objet de rectifier l'erreur matérielle susmentionnée ;

D É C I D E

DE SIGNER cette décision qui a pour objet de rectifier l'erreur matérielle énoncée au premier considérant.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des
grands travaux, de l'habitat et des travaux de
construction, d'entretien et de maintenance des
équipements publics,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260202-lmc1H13917H1-AR
Date de réception en Préfecture : 02/02/2026
Date de Publication : 02/02/2026